

Un taux de chômage qui augmente en 2014

Partant du principe que “nul n’est inemployable”, le PPPIS reconnaît l’accès à l’emploi comme facteur premier d’insertion et de prévention de la pauvreté. À la différence des politiques fondées sur une approche séquentielle des parcours, posant la résolution de certaines problématiques (logement, santé, formation, etc.) comme préalable à l’embauche, le PPPIS se fixe des objectifs d’accès direct à l’emploi : soit auprès d’employeurs classiques, via l’utilisation de techniques de médiation active, soit par la création d’activités ou d’emplois de transition en contrat aidé dans le cadre de l’insertion par l’activité économique ou des entreprises aidées. Pour lutter contre la segmentation du marché du travail tout en progressant dans la sécurisation des parcours, le PPPIS a également pour objectif de réduire la précarité de l’emploi et de créer des droits rechargeables à l’assurance chômage, afin de sécuriser le parcours des personnes. Enfin, il cherche à mettre en place une politique de prévention des exclusions en favorisant l’accès à la formation et aux évolutions de carrière pour les moins qualifiés (niveau inférieur au baccalauréat), à éviter les ruptures professionnelles et à prévenir le chômage de longue durée, notamment en mobilisant les contrats aidés.

Alexandre Tillatte, Insee Lorraine - Gaël Ryk, DRJSCS

Pour suivre en région le volet “emploi, travail et formation professionnelle”, le groupe national de travail Drees-Insee-DRJSCS chargé, notamment, de travailler à une déclinaison territoriale du tableau de bord national de suivi du PPPIS, a proposé de retenir six indicateurs :

- taux de chômage localisés
- poids de la demande d’emploi dans la population en âge de travailler
- part de la demande d’emploi de longue et très longue durée dans la population en âge de travailler
- nombre de demandeurs d’emploi résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS)
- nombre de demandeurs d’emploi de longue ou très longue durée résidant dans les ZUS
- taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés

En Lorraine, le taux de chômage atteint 10,7 %

En Lorraine, au quatrième trimestre 2014, le taux de chômage s’élève à 10,7 %, soit 0,6 point de plus que celui calculé à l’échelon métropolitain (10,1 %). La Lorraine est la septième région métropolitaine où le chômage est le plus élevé (figure 1), assez loin toutefois du Languedoc-Roussillon (14,3 %) et du Nord-Pas-de-Calais (13,0 %). Depuis début 2008, le taux de chômage en Lorraine a augmenté de près de 4 points tandis qu’à l’échelon national, il s’est accru de 3 points (figure 2).

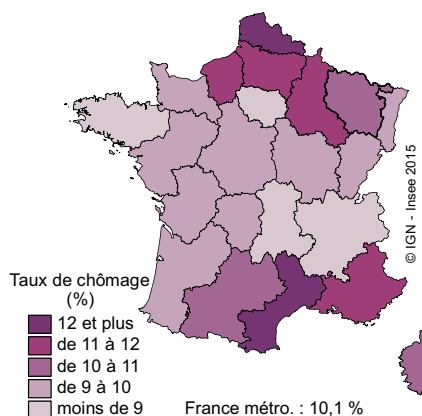
L’évolution du taux de chômage est sensiblement la même en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en Alsace. Cependant, l’Alsace se distingue nettement par un taux de chômage inférieur de 1,4 point à celui de

la Lorraine au dernier trimestre 2014. Cet écart existait déjà au début de la crise économique en 2008.

Une analyse par département fait apparaître de sensibles différences entre territoires (figure 3). En Meurthe-et-Moselle et dans la Meuse, le taux de chômage dépasse légèrement 10 % (respectivement 10,1 et 10,3 %). Il atteint 10,7 % en Moselle et avoisine 12 % dans les Vosges.

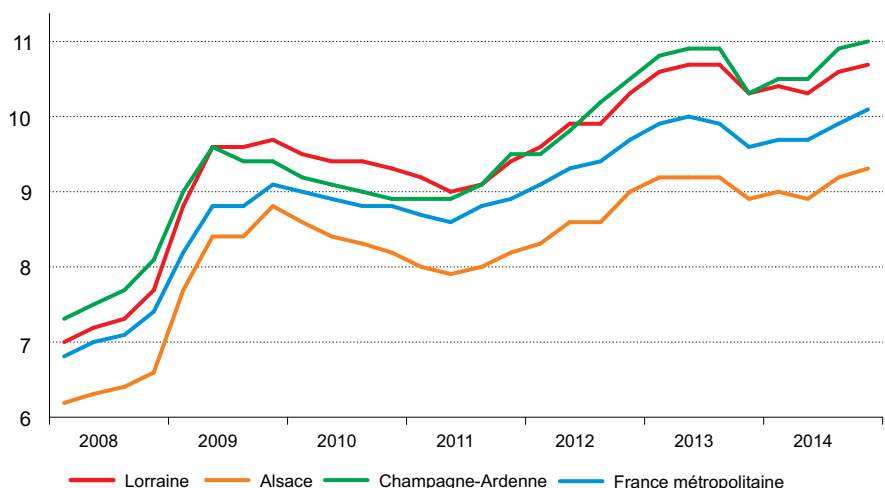
Dans la future région ACAL, les deux départements alsaciens et la Haute-Marne sont les zones où le chômage est le plus faible. Cette apparente similarité cache toutefois des profils bien différents. Les départements alsaciens sont économiquement plus dynamiques, et malgré une conjoncture défavorable, la création d’emploi y reste forte. À l’inverse, en Haute-Marne, comme dans la Meuse, la

1 La Lorraine, septième région métropolitaine par son taux de chômage



2 Le chômage poursuit sa hausse en Lorraine

Taux de chômage localisés (%)



Source : Insee, taux de chômage localisés, 4^e trimestre 2014

Source : Insee, taux de chômage localisés

faiblesse du taux de chômage est en partie en lien avec le départ d'actifs ou de futurs actifs vers des territoires plus dynamiques. De plus, les jeunes dans ces départements poursuivent souvent leurs études ailleurs et entrent dans la vie active dans un autre département.

Les départements de l'Aube, des Ardennes et des Vosges, où les populations ont moins tendance à se déplacer et où les créations d'emploi sont faibles, sont plus touchés par le chômage.

3 Fort taux de chômage dans les Ardennes et dans l'Aube

	Taux de chômage localisés (%)
Lorraine	10,7
Meurthe-et-Moselle	10,1
Meuse	10,3
Moselle	10,7
Vosges	11,9
Alsace	9,3
Bas-Rhin	8,9
Haut-Rhin	10,0
Champagne-Ardenne	11,0
Ardennes	12,5
Aube	12,5
Marne	10,0
Haute-Marne	9,7
France métropolitaine	10,1

Source : Insee, taux de chômage localisés, 4^e trimestre 2014

4 Demande d'emploi en forte hausse entre 2007 et 2014

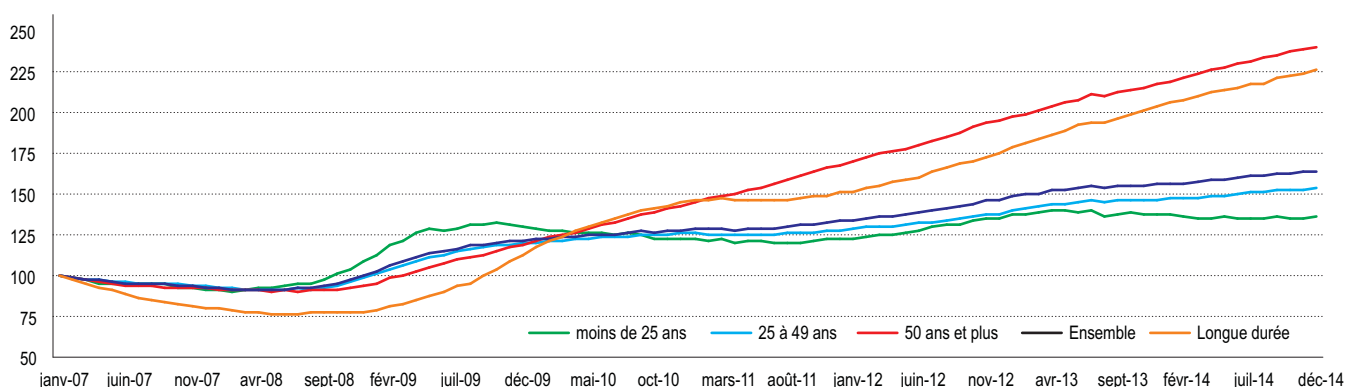
	Demanda d'emploi en 2007 (milliers)	Demanda d'emploi en 2014 (milliers)	Évolution 2007-2014 (%)
Lorraine	106,8	188,9	76,9
Alsace	81,5	144,4	77,2
Champagne-Ardenne	69,6	114,8	64,9
ACAL	257,9	448,1	73,7
France métropolitaine	3 136,0	5 291,8	68,7

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, en catégorie A, B ou C

Source : Insee - Pôle emploi - Dares, statistiques du marché du travail

5 Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans toujours plus nombreux

Nombre de demandeurs d'emploi (indice base 100 en janvier 2007)



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Lorraine

Source : Direccte - Pôle emploi

Les taux de chômage varient encore plus fortement selon les zones d'emploi. Ainsi, plus de 8 points séparent le taux de chômage constaté dans la zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges (14,2 %), la plus touchée, de celui observé dans celle de Wissembourg (6,0 %).

Demandeurs d'emploi : + 5,2 % durant l'année 2014

En Lorraine, 190 000 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM), en catégorie A, B ou C, sont inscrits à Pôle emploi en décembre 2014 (figure 4). Parmi eux, près de 70 % n'ont exercé aucune activité dans le mois (catégorie A). En un an, le nombre total de demandeurs d'emploi s'est accru de 5,2 %. La hausse est bien plus élevée pour les DEFM de catégories B et C (+ 10,9 %) que pour les DEFM de catégorie A (+ 2,8 %).

Fin 2014, les DEFM représentaient 12,3 % de la population en âge de travailler. Cette part demeure cependant plus faible qu'en France métropolitaine, où les DEFM représentent 13,0 % de la population en âge de travailler, soit près de 5,3 millions de personnes.

En Champagne-Ardenne, la part de DEFM dans la population en âge de travailler (13,4 %) est plus élevée qu'en Lorraine et bien plus forte qu'en Alsace (11,1 %). Toutefois, l'augmentation du nombre de DEFM champardennais sur la période

2007-2014 est inférieure de plus de 10 points à celle observée dans les deux autres régions.

Près de 90 000 chômeurs de longue durée en Lorraine

Le chômage de longue durée, souvent associé à un risque de déqualification et de paupérisation, s'est fortement accentué depuis 2007, dans toutes les régions françaises.

Sur la seule année 2014, le nombre de chômeurs de longue durée a augmenté en Lorraine de 11,2 % et 86 000 personnes sont désormais concernées (figure 5). Cette aggravation du chômage de longue durée fait suite à une hausse encore plus forte au cours de l'année 2013 (+ 16,0 %). Fin 2014, le chômage de longue durée concerne 5,6 % de la population en âge de travailler.

En Lorraine, le chômage de longue durée progresse plus rapidement qu'au niveau métropolitain où, au cours de l'année 2014, il a augmenté de 9,4 %.

En Lorraine, l'aggravation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a été moins forte dans la Meuse (+ 6,3 %). Dans les autres départements, elle a été plus vive qu'au niveau métropolitain : + 10,4 % dans les Vosges, + 10,6 % en Meurthe-et-Moselle et jusqu'à + 12,6 % en Moselle.

Fin 2014 en Lorraine, près de 46 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis au moins un an. Cette proportion est en forte hausse depuis trois ans (+ 8 points). Dans les Vosges, elle atteint même 49 %. En France métropolitaine, 43 % des demandeurs d'emploi le sont depuis au moins un an, une proportion en hausse de 5 points.

Le taux de chômage plus fort dans les ZUS

En 2014, la Lorraine comptait 38 zones urbaines sensibles (ZUS). Dans ces zones, le chômage est plus important qu'ailleurs,

notamment chez les jeunes, et atteint en 2012 près du quart de la population en âge de travailler. Toutefois, entre décembre 2013 et décembre 2014, le nombre de

6.1 Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)

	2014	Évolution 2013-2014 (%)
Lorraine	1 959	1,2
Meurthe-et-Moselle	569	-0,5
Meuse	150	-15,3
Moselle	862	3,0
Vosges	378	8,3
Alsace	1 604	-10,5
Bas-Rhin	993	-12,5
Haut-Rhin	611	-7,0
Champagne-Ardenne	1 066	-10,0
Ardennes	242	8,0
Aube	309	-10,2
Marne	336	-24,2
Haute-Marne	179	3,5
ACAL	4 629	-5,7
France métropolitaine	48 354	-4,1

Source : Agence de Services et de Paiement (ASP), traitement Dares

6.2 Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE)

	2014	Évolution 2013-2014 (%)
Lorraine	9 989	-37,8
Meurthe-et-Moselle	2 982	-40,2
Meuse	976	-34,1
Moselle	4 205	-40,8
Vosges	1 826	-26,9
Alsace	7 111	-18,5
Bas-Rhin	3 518	-23,2
Haut-Rhin	3 593	-13,2
Champagne-Ardenne	7 238	-20,2
Ardennes	2 004	-26,8
Aube	1 493	-30,3
Marne	2 282	-18,7
Haute-Marne	1 459	5,6
ACAL	24 338	-28,1
France métropolitaine	274 860	-25,4

Source : ASP, traitement Dares

6.3 Emploi d'avenir (tous secteurs)

	2014	Évolution 2013-2014 (%)
Lorraine	2 601	19,3
Meurthe-et-Moselle	673	2,4
Meuse	276	-9,5
Moselle	1 163	44,5
Vosges	489	18,4
Alsace	2 085	22,4
Bas-Rhin	1 166	15,3
Haut-Rhin	919	32,6
Champagne-Ardenne	2 475	24,7
Ardennes	528	58,1
Aube	635	27,0
Marne	994	18,3
Haute-Marne	318	2,3
ACAL	7 161	22,0
France métropolitaine	80 191	12,5

Source : ASP, traitement Dares

demandeurs d'emploi toutes catégories confondues a augmenté moins rapidement dans les ZUS (+ 4,1 %) que dans l'ensemble de la région (+ 5,2 %). Le constat est identique à l'échelle métropolitaine : + 5,0 % dans les ZUS et + 6,4 % dans l'ensemble du territoire. Ce phénomène s'explique notamment par le renforcement des dispositifs d'emplois d'avenir.

Le constat n'est pas le même dans toutes les régions. En Champagne-Ardenne notamment, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté plus rapidement dans les ZUS (+ 3,3 %) que dans l'ensemble de la région (+ 2,8 %).

Depuis 2009, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi quasiment stable en Lorraine

En Lorraine, 38 000 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sont recensés en décembre 2014, soit une hausse de 0,3 % sur un an (figure 5). En France métropolitaine, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi s'est accru de 3,0 % sur la même période. Il a augmenté de 1,5 % en Alsace, et de 0,9 % en Champagne-Ardenne. Les contrats aidés en direction des jeunes, notamment les emplois d'avenir, favorisent leur intégration sur le marché du travail, malgré une diminution de leur nombre sur l'année 2014.

Moins de contrats aidés en 2014 par rapport à 2013

Le plan pauvreté se fixe des objectifs d'accès direct à l'emploi auprès d'employeurs classiques et par la création d'emplois de transition de types contrats aidés.

De janvier à décembre 2014, en Lorraine, 1 959 embauches en contrats aidés marchands, appelés contrats initiative emploi (CUI-CIE), ont été comptabilisées, soit à peine une vingtaine de plus que l'année précédente (figure 6.1). En Alsace et en Champagne-Ardenne, le nombre de CUI-CIE signés est en baisse (respectivement - 10,5 % et - 10,0 %). Au niveau métropolitain également, on constate un ralentissement du nombre de contrats aidés marchands (- 4,1 %).

Entre janvier et décembre 2014, près de 10 000 contrats d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand, ont été conclus en Lorraine, soit 38 % de moins que l'année précédente (figure 6.2). Cette baisse, de plus de 10 points supérieure à celle observée sur le territoire métropolitain (- 25 %), et de plus de 15 points supérieure à celle constatée dans les régions voisines (- 21 % en Champagne-Ardenne et - 18 % en Alsace) doit être mise en regard du

nombre particulièrement important de contrats conclus en 2013. Sur cette période, plus de 16 000 CUI-CAE ont en effet été signés en Lorraine, contre 8 700 en Alsace et 9 000 en Champagne-Ardenne. En France métropolitaine, plus de 85 % des contrats aidés sont signés dans une administration publique (secteur non marchand). En 2015, le nombre de contrats de ce type devrait à nouveau diminuer, les objectifs ayant été portés à la baisse suite à l'allègement du coût du travail dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

Près de 20 % d'emplois d'avenir et de contrats de génération en plus en 2014

Un des objectifs du PPPIS est de venir en aide aux jeunes demandeurs d'emploi et de les accompagner vers l'insertion. La création d'une "garantie jeune" revêt ainsi deux objectifs : assurer aux jeunes les plus en difficulté (sans emploi et hors du système scolaire) des propositions d'emploi ou de formation via les missions locales, et les soutenir financièrement par le biais d'une allocation d'un montant fixe équivalent au RSA. Le plan ambitionne d'expérimenter des parcours d'insertion autour des emplois d'avenir pour les jeunes les plus fragiles.

De janvier à décembre 2014, en Lorraine, 2 600 emplois d'avenir ont été pourvus, soit une hausse de plus de 19 % par rapport à l'année 2013 (figure 6.3).

Au niveau métropolitain, le nombre d'emplois d'avenir a augmenté de 12,5 %, conséquence des objectifs revus à la hausse du nombre de ces contrats par l'État. Plus précisément, ce sont les emplois d'avenir dans le secteur marchand qui sont impactés par le renforcement du dispositif. Entre janvier et décembre 2014, leur nombre a augmenté de plus de la moitié en France métropolitaine, contre un peu plus d'un tiers en Lorraine.

Le dispositif des emplois d'avenir est au cœur du plan pauvreté et le bilan est globalement positif au regard des objectifs fixés initialement. À l'échelle métropolitaine, l'objectif des 150 000 emplois d'avenir signés avant fin 2014 a été atteint et autant d'emplois d'avenir ont été votés dans la loi de finances pour 2015.

De janvier à décembre 2014, en Lorraine, 589 contrats de génération ont été conclus, soit 18 % de plus qu'en 2013, année de mise en service de ce dispositif (mars à décembre 2013) (figure 6.4).

Le nombre de contrats de génération progresse en Alsace (+ 23,2 %) et stagne en Champagne-Ardenne (- 0,3 %). Globalement, dans la future grande région, le nombre de contrats de génération s'est accru de + 15,3 %. Le nombre de contrats de

génération décroît au niveau national sur cette période (- 1,6 %).

À l'échelle métropolitaine, pour les années 2013 et 2014, l'objectif de 75 000 contrats signés par année n'a pas été atteint. Pour 2015, l'objectif de 40 000 contrats de génération en France a été fixé.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus, rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

Définitions

La part des demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler est le rapport entre le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C et la population âgée de 15 à 64 ans. Avec cet indicateur, on comptabilise les chômeurs n'ayant exercé aucune activité professionnelle (catégorie A) et ceux qui ont occupé un emploi de courte durée (catégories B et C).

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)

- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple du contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

Au cours de l'année 2014 en Lorraine, près de 5 900 jeunes sont entrés en Civis, soit 6,9 % de moins qu'en 2013 (figure 6.5). Le nombre de Civis a décroché de 7,1 % en Alsace et de 6,4 % en Champagne-Ardenne. Au niveau métropolitain, le nombre de jeunes entrés en Civis s'est contracté de 8,3 % sur un an.

Plus de 60 % des bénéficiaires de contrats aidés marchands ont trouvé un emploi en 2012

Afin de mesurer l'effet des emplois aidés sur l'insertion professionnelle des travailleurs, une enquête auprès des sortants de contrats aidés à l'emploi est réalisée. L'enquête s'attache à rendre compte du taux d'insertion dans l'emploi six mois après la sortie d'un contrat unique d'insertion marchand ou non marchand.

En Lorraine, en 2012, le taux d'insertion dans l'emploi, six mois après la sortie d'un CUI-CIE, est de 62 % (+/- 3 %). Au niveau France entière, le taux d'insertion est de 57 % (+/- 1 %). Concernant les emplois aidés du secteur non marchand, le taux d'insertion est moins bon. En Lorraine il est de 21 % contre 22 % au niveau France entière (figure 7). Ces différences d'insertion s'expliquent notamment par la nature même des contrats. Les contrats aidés de type marchand sont majoritairement des contrats à durée indéterminée, contrairement aux CUI-CAE, limités dans le temps. Au dernier trimestre 2013, France entière, près de 70 % des contrats aidés dans le secteur marchand étaient des CDI, contre environ 1 % dans le secteur non marchand. De plus, une majorité des CUI-CIE étaient des contrats à temps complet (69 %) contre seulement 7 % des CUI-CAE.

6.4 Contrat de génération

	2014	Évolution 2013-2014 (%)
Lorraine	589	17,6
Meurthe-et-Moselle	141	-4,1
Meuse	52	40,5
Moselle	250	23,8
Vosges	146	27,0
Alsace	578	23,2
Bas-Rhin	340	21,9
Haut-Rhin	238	25,3
Champagne-Ardenne	307	-0,3
Ardennes	69	1,5
Aube	82	39,0
Marne	99	-20,8
Haute-Marne	57	1,8
ACAL	1 474	15,3
France métropolitaine	16 365	-1,6

Source : Pôle emploi

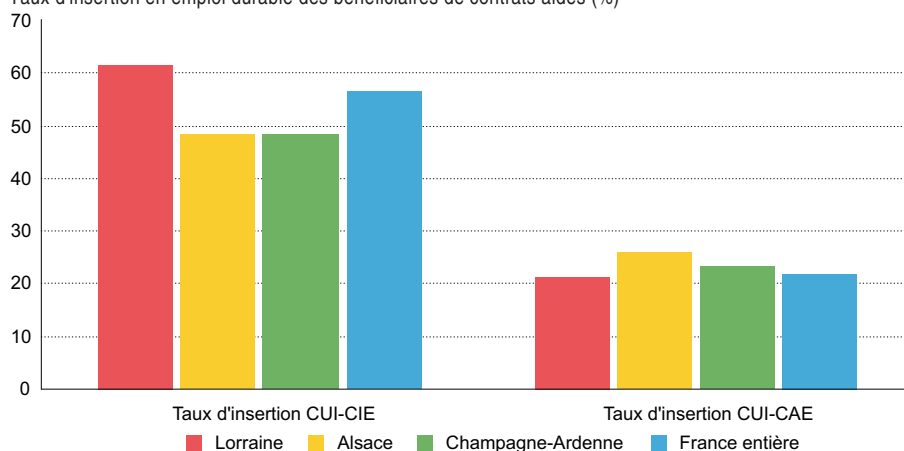
6.5 Contrat d'insertion dans la vie sociale

	2014	Évolution 2013-2014 (%)
Lorraine	5 863	-6,9
Meurthe-et-Moselle	1 771	-16,8
Meuse	467	-9,8
Moselle	2 592	5,4
Vosges	1 033	-13,3
Alsace	3 690	-7,1
Bas-Rhin	2 246	-5,9
Haut-Rhin	1 444	-8,8
Champagne-Ardenne	3 523	-6,4
Ardennes	861	-6,1
Aube	797	-5,0
Marne	1 465	-7,4
Haute-Marne	400	-6,1
ACAL	13 076	-6,8
France métropolitaine	147 300	-8,3

Source : Parcours 3, traitement Dares

7 En Lorraine, le taux d'insertion des bénéficiaires de contrats aidés marchands est de 62 %

Taux d'insertion en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés (%)



Lecture : le taux d'insertion dans l'emploi 6 mois après la sortie d'un CUI-CIE en Lorraine est de 62 % (avec une précision de +/- 2 %) Source : ASP, traitement Dares

Pour en savoir plus

- Bilan économique 2014 de Lorraine, Insee Conjoncture n° 5, mai 2015